

La question de l'emploi entre le système éducatif et le monde associatif »

Ouiza Galleze

Enseignante/chercheuse et formatrice de la société civile
Centre de recherches préhistoriques anthropologiques et historiques
Laboratoire d'anthropologie (CNRPAH) Alger

galleze@yahoo.fr

Résumé:

La question de l'emploi est une question qui dépasse les frontières de l'Algérie. Depuis les trente glorieuses où une opportunité économique a brassé large pour donner à toute personne disponible et volontaire la chance de travailler et d'évoluer, favorisant ainsi le plein emploi, la récession qui a débuté depuis les années 1980 ne cesse de s'aggraver allant souvent vers un avenir incertain, notamment pour les pays émergents, vivant souvent en difficultés diverses.

En Algérie, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour renforcer la création d'activité, avec un but économique certes, mais aussi politique. Certains correspondent mieux que d'autres à la demande des candidats à emploi ou à la création d'activité. Mais sont-ils en adéquation avec ce que propose le système de formation dans ses variantes? Quels sont les outils que les écoles, les universités et les centres de formation donnent aux jeunes pour aborder la question de l'emploi ?

Plusieurs difficultés ont été constatées, pour cela des associations ont été mises en place pour accompagner les jeunes dans leur projet de créer une activité ou de chercher un emploi. Que proposent ces associations ? Que font-elles pour assouplir les différences et rétrécir les distances entre le système scolaire et le monde du travail ? Quel est leur impact sur le marché du travail ? Quelles sont les difficultés qui entravent leur chemin ?

La question de l'emploi entre le système éducatif et le monde associatif »

« Tout ce que vous faites pour moi, sans moi, vous le faites contre moi »

(Le mahatma GHANDI).

Introduction

Le chômage est un problème international, mais ses solutions sont locales. C'est aussi un problème qui concerne les jeunes, plus présent chez les filles mais plus pointu chez les garçons, et ce, pour des raisons culturelles.

Les instances de décision en Algérie sont conscientes de l'étendue de ce fléau sur tout le territoire et sa gravité dans certaines villes. Plusieurs enquêtes ont été réalisées sur le chômage en milieu rural, le chômage féminin, le chômage des jeunes. Et la question n'a pas été épuisée.

Plusieurs départements sont sollicités pour solutionner ce problème et prendre en charge les populations de tous âges et de tous niveaux. Le ministère du travail certes, mais aussi le ministère de la solidarité qui était jusqu'en 2007 «ministère de l'emploi et de la solidarité », le ministère de la PME-PMI, et les différents secteurs chacun dans son domaine, énergie, transport, agriculture, artisanat, tourisme... et même l'administration locale.

On ne peut pas faire état de chaque secteur qui génère des emplois pour ses propres besoins, car ayant chacun sa propre logique, ils restent de peu d'influence sur l'architecture globale de la politique de l'emploi dans le pays et peu représentatifs dans les statistiques. Seuls ceux qui ont pour mission la création d'activités pour tous secteurs confondus nous interpellent.

En cela, nous pouvons dire que deux départements répondent à cette perspective : le ministère du travail d'une part, l'université et la formation professionnelle d'autre part, qui se complètent et devraient

travailler en accord et en concertation avec tous les autres départements et les autres secteurs qui expriment des besoins.

Pour l'instant, la situation est floue et montre plusieurs zones d'ombre mais elle va en s'améliorant puisque la concurrence entre les deux ministères qui parrainaient les chômeurs, à savoir le « ministère du travail » et le « ministère de l'emploi et de la solidarité » a été réduite en remettant l'emploi avec l'ANSEJ au travail, en toute justice.

Il reste à coordonner entre le plan de charge du « ministère de la formation professionnelle » et les besoins réels des secteurs pour former utile et permettre aux nouvelles recrues d'être immédiatement rentables, dans un pays qui peine à avoir des statistiques fiables et à s'ouvrir à l'économie de marché.

Les dispositifs de création d'activités :

Pour revenir à la question de départ, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour la création d'activité ou la recherche d'emploi. Plusieurs institutions aussi ont été créées pour mener à bien ces dispositifs. Avant toute disposition, l'ANEM est le bureau de main-d'œuvre qui a souvent changé de mission mais conserve la même appellation. Tout demandeur d'emploi doit officiellement s'y inscrire. Toujours officiellement, les offres de services doivent inévitablement transiter par ses services. Pour encourager cela, des exonérations diverses sont prévues, mais des peines aussi pour ceux qui ne respectent pas cette voie. La disposition est noble mais la rigidité du système oblige l'employeur à prendre un étranger, même s'il a un candidat tout près. Ce qui favorise le travail informel et parfois quelques tours de passe-passe. Le mérite est que l'institution existe, elle s'améliorera avec le changement de mentalité.

Pour les dispositifs de création d'activités, proprement dit, nous pouvons commencer par énumérer l'ANSEJ (agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes), le dispositif principal qui a été une révolution dans le monde du travail, où se reconnaissent tous les jeunes et a réellement constitué une bouffée d'oxygène pour une génération. L'ANSEJ s'adresse aux jeunes de moins de 35 ans et ses conditions d'accès ne sont pas infranchissables. Il y a aussi l'ANGEM (agence nationale de gestion des microcrédits) qui s'adresse aux petits projets mais pour un large public puisqu'elle touche toutes les populations et tous les âges jusqu'à 60 ans. Les deux dispositifs

étaient faciles d'accès parce qu'ils étaient gérés par le ministère de la solidarité dont la vertu principale est la facilitation¹.

Il y a aussi l'ANDI (agence nationale de développement industriel) qui s'occupe des projets lourds. Elle-même a donné naissance à l'ANDPME qui s'intéresse aux porteurs de projets de moyenne portée. Les deux sont gérées par le ministère de la PME-PMI.

Et bien sûr, la CNAC (caisse nationale d'assurance chômage), même si elle ne s'adresse pas exclusivement aux très jeunes, qui a eu d'abord la noble tâche de prendre en charge les premiers licenciements du pays qui sortaient du socialisme et ne connaissaient pas les termes de chômage, CDD, ou contrat.

La CNAC, gérée par le Ministère du travail, a été mise en place pour recevoir les hordes de chômeurs licenciés dans le cadre du plan d'ajustement structurel, mis en application à partir de 1995. Pour cette première mission, elle a mis en place un système de prise en charge moderne, dynamique, personnalisé et créatif qui, en soi, était une bouffée d'oxygène pour une population en manque de reconnaissance et d'espace d'expression. En plus, elle avait ouvert ses espaces aux chômeurs non licenciés, ce qui lui donna une dimension scientifique d'un accompagnement psychologique et technique de personnes fragilisées dans le besoin de confiance et de restructuration psychologique, en plus de l'emploi.

Le nombre de licenciés se réduisant, parce que le licenciement économique a été stoppé, les structures de la CNAC ont été chargées, en complément de l'ANSEJ, de prendre en charge les chômeurs de plus de 35 ans jusqu'à 50 ans. Mais l'ANSEJ a consenti à une extension jusqu'à 40 ans, ce qui réduit le public de la CNAC de 40 à 50 ans, mais là n'est pas le propos.

Ces institutions, qui ont vu le jour au milieu des années 1990, dans une phase extrêmement difficile de l'histoire du pays, pouvaient donner à l'Algérie un élan de modernité. Aucune de ces mesures n'existait dans les pays arabes.

Dans sa première mission, la CNAC a élaboré- la première en Algérie et dans le monde arabe- une série de mesures d'accompagnement qui

¹ - Depuis 2005, l'ANSEJ a été confiée au ministère du travail, qui gère aussi la CNAC et l'ANEM, alors que l'ANGEM, qui reste dominé par la dimension de soutien, est toujours sous la tutelle de la solidarité.

seront adoptées par toutes les institutions qui aspirent à être efficaces dans la création d'activité.

Elle a en effet mis en place des systèmes de prise en charge modernes et dynamiques qui ont aidé beaucoup de personnes à faire face à leurs problèmes et à rebondir efficacement avec des projets de création d'activité conséquents. Nous pouvons citer les CRE & CATI, les « centres de recherche d'emplois » qui doivent mettre ou remettre le chercheur d'emploi dans une logique de travail, avec des méthodes modernes, basées sur un accompagnement psychologique, des réunions de groupes et des workshops fréquents ; et les « centres d'aide au travail indépendant » qui accompagnent le créateur d'entreprise, tant dans le murissement de son projet que sur le terrain et dans les rouages des multiples enjeux administratifs, même les banques, qui font souvent bloc devant le chômeur.

Il y a aussi les bilans de compétences, qui manquent terriblement au monde de l'emploi. La CNAC a formé des spécialistes dans ce domaine, une petite poignée de gens qui devaient se démultiplier au niveau national parce que leur formation était aussi formation de formateurs.

Et enfin, la formation des gestionnaires de pépinières d'entreprises et d'incubateurs, selon les modèles et les normes internationales.

Tout cet encadrement avait, au préalable, été recruté avec des diplômés universitaires dans les disciplines correspondant aux métiers.

Dans le cadre de ces dispositifs, des équipes d'animateurs ont été formées sur plusieurs années et installées dans plusieurs wilayates du pays, il ne restait plus qu'à les démultiplier.

Ces expériences qui se pratiquaient simultanément à la CNAC à l'ANSEJ, à des niveaux variés et dans des conditions différentes, ont aussi inspiré l'ANDI et d'autres secteurs qui s'occupent de création d'activités.

Mais depuis 2006, la CNAC est revenue sur cette dynamique de formation et d'accompagnement, ses animateurs se limitent désormais à un travail de bureau et l'administration de la caisse est retournée aux méthodes classiques.

Ceci étant pour le domaine de création d'activité, pour l'emploi direct, le palmarès est tout aussi riche : ESIL, IAIG, emploi-jeunes à différents stades et différents niveaux... La liste est longue. Nous avons dénombré une dizaine de formules qui ont été plus ou moins

regroupées et sont gérées par la municipalité, l'ANEM et la direction wilayale de l'emploi.

Il y a aussi le salon de l'emploi national, plusieurs salons régionaux et d'autres salons multinationaux qui se font en partenariat avec les entreprises. Ce qui n'exclut pas les problèmes.

L'école, la formation et l'emploi : quel partenariat ?

L'exposé de ces dispositifs et leurs outils de lutte contre le chômage était nécessaire, parce qu'il nous fallait montrer que l'Algérie a commencé à mettre en place un système moderne, homologué et reconnu au niveau international, pour accompagner la recherche d'emploi et la création d'activité de façon efficace. Mais la difficulté est que ces structures sont restées au niveau embryonnaire et ont été empêchées de s'épanouir et de se multiplier.

Par ailleurs, ces institutions de soutien devaient recevoir le chercheur d'emploi ou le créateur d'activité comme stagiaire à partir d'universités, de centres de formation ou d'écoles (lycées, collèges). Or, un partenariat préalable est nécessaire pour identifier les pistes de travail, ce qui n'a pas été fait. Un autre partenariat des deux secteurs avec les entreprises devait faciliter l'accès au travail, de telle sorte que l'éducation, tout en restant pédagogique, converge vers les attentes du monde du travail pour favoriser l'emploi. Enfin un partenariat avec le secteur bancaire devait rassurer les banquiers et les encourager à investir le monde des jeunes comme une donnée sûre pour fructifier leur argent. Jusqu'à maintenant, ce maillage socio-économique reste des vœux pieux.

L'école algérienne a été remaniée plusieurs fois. On est passé de l'école traditionnelle à l'approche par compétence, du détail au global, du français à l'arabe et autre.

Si bien que trois générations peuvent se rencontrer sur un terrain de discussion sans rien avoir à se dire, pour avoir reçu une instruction différenciée, ce qui fragilise leur contenu et appauvrit leur support culturel et leur capacité à construire des projets et à les défendre. De plus, leur formation, au lieu d'être un projet à construire, se présente surtout et totalement comme un contenu à « digérer ».

Pourtant, le but est noble, prendre les enfants pour en faire des adultes. C'est d'ailleurs le cas, l'enfant intègre l'école à 6 ans, il en sort au

plus tôt à 16 ans, voire 19, 22 ou 25 ans, prêt à prendre en charge une vie, une famille. A-t-il été formé à porter ce lourd projet pour autant ?

L'entreprise a des besoins qui changent, qui évoluent. Elle a des besoins éthiques, des besoins comportementaux et des besoins économiques. Ces besoins se définissent en deux dimensions : la dimension psychologique : **comment** le jeune doit appréhender le travail, y adhérer, aimer son métier, respecter ses collègues et défendre son entreprise ? Et la dimension technique : quel métier, qui convient à sa psychologie, sera en expansion dans 5, 10, 15 ans ?

Bien sûr que pour le second point, des risques d'erreurs sont prévisibles. Mais c'est une approche de probabilité nécessaire que l'école doit prendre en compte au même titre que l'université et la formation professionnelle.

Or, nous constatons que l'orientation automatique dans les lycées et les universités est massive. En plus, les disciplines traditionnelles restent largement plus peuplées, malgré l'introduction de nouvelles matières. On compte plus de sortants en sociologie, psychologie, histoire et géographie que l'analyse économique, management en communication, gestion des espaces, ou décoration intérieure. Ce qui engendre un besoin évident de spécialistes dans des métiers définis par les entreprises et une pléthore en souffrance qui manque de débouchées.

Pour amortir le coup du chômage, les autorités proposent des emplois rémunérés à hauteur de deux ans. Mais le système est inerte et toute la dynamique de recherche d'emploi, comme techniques d'approche et comme découverte de niches économiques favorables, que nous avons décrit dans les dispositifs de la CNAC et de l'ANSEJ, ne sont pas pris en compte. Pourtant, l'ANEM, par le biais de son déploiement déconcentré au niveau de toutes les communes, gagnerait à adopter ces dispositifs déjà existants.

Pour en revenir au besoin d'agir ensemble, un travail de proximité doit rapprocher l'éducation et ses différents établissements (écoles, universités, centres de formation) du monde de l'emploi. Ceci exige l'élaboration d'un plan de travail pour une prise en charge mixte de la formation des jeunes, qui est autrement plus complexe qu'un simple stage pratique en entreprise, qui livre l'intéressé à un milieu hostile, indifférent et blasé, pour quelques jours, où l'école est totalement absente.

Les méthodes d'apprentissage aussi ont besoin d'un renouveau, un centre de formation autant qu'une université ont besoin d'établir cycliquement des diagnostics des besoins du marché du travail et identifier les conditions culturelles qui entourent le partenaire algérien ou étranger.

Il y a, par exemple, les métiers du patrimoine culturel matériel et immatériel, les métiers de l'écologie et du patrimoine naturel, les métiers associatifs, les métiers d'aide aux populations en grande difficulté, les métiers relatifs aux personnes âgées ou aux enfants, qui marque un grand vide dans la nomenclature des métiers de formation, par manque de formateurs répondant aux conditions classiques de recrutement notamment le diplôme. Enfin, les sources insoupçonnées ou la création de tendances nouvelles qui consistent à faire naître de nouveaux besoins et de nouvelles attentes.

Tout ceci nous pousse à croire que le domaine de la formation et de l'emploi des jeunes a beaucoup de carence et souffre d'un retard que, ni l'entreprise classique ni l'école et ses extensions ne sont près à combler.

C'est généralement un reflet de l'image d'une société qui traîne ses handicaps et qui ne trouve pas assez de solutions, ni d'institutions spécialisées à même de les prendre en charge.

Le rôle de l'association dans la dynamique sociale

Pour cela, l'association, structure plus légère et moins ou pas hiérarchisée, peut prendre le relais pour combler le vide, en attendant que les instances politiques légifèrent sur chaque point. On définit souvent l'association comme un palliatif, une zone tampon, ou un substitut qui prend place là où les institutions ne peuvent pas intervenir. Les associations sont puissantes lorsqu'elles sont dotées d'une prise de conscience de leur rôle et de leur responsabilité. Mais elles sont aussi dans l'obligation de maîtriser leur domaine d'intervention. Leur formation est nécessaire pour mieux saisir leur fonction et agir efficacement, ne pas porter préjudice à ce qui ne relève pas de leur compétence et se spécialiser par secteur. Ce qui est un problème pour l'Algérie où la consistance du corps associatif est très bancale, leur formation artisanale relève de quelques bonnes volontés éparpillées, jamais structurées. Et ce n'est pas tout. Les associations, depuis 1990, évoluent dans l'ignorance de leur raison d'être et constituent souvent des cibles malmenées par des

administrateurs ou utilisées pour des causes qui ne relèvent pas de leurs objectifs, pour pouvoir juste exister.

Le discours sur les associations n'est pas tendre, je ne veux pas rendre compte de tous ces méandres, mais il faut relever qu'elles sont un élément structurant dans la construction de la démocratie et une preuve de confiance dans l'identité d'un pays au niveau des instances internationales.

L'association est un projet de société qui est mis en marche par des gens concernés, porté par des sauveurs de causes et non plus seulement des dénonces (même s'ils dénoncent aussi), ils l'investissent d'une charge affective, de sentiments et d'espoirs.

Pour ces raisons, le projet associatif est crédible, écouté et entendu. Il fédère et fait adhérer plus facilement. C'est une pièce maîtresse dans la construction d'une société qui se dote des nobles caractéristiques du respect, du sentiment d'appartenance et de l'adhésion au projet.

L'Algérie compte en moyenne 80.000 associations tous types confondus (il y en a 100.000 à Paris seulement). On ne sait pas combien sont réellement en activité et parmi elles celles qui produisent vraiment. On murmure un taux de 20% qui donnent un résultat, mais aucune étude sérieuse ne vient répondre à cette inquiétude.

En plus, le climat où elles évoluent est tellement trouble, elles sont laissées à la merci d'un agent de bureau de la municipalité, si bien que celles qui travaillent pleinement sont souvent sujettes à des blocages et difficultés insurmontables. Malgré ça, elles arrivent, par la volonté et la persévérance, à enregistrer des résultats.

Les associations qui s'intéressent au travail et à l'emploi sont nombreuses, celles qui s'occupent de l'école sont nombreuses et organisées en fédération puisqu'elles existaient avant même la loi de 1990, sous l'appellation d'association de parents d'élèves. Mais celles qui travaillent sur l'adéquation éducation/emploi sont simplement inexistantes.

Pourquoi ? Parce qu'il faudrait intervenir sur le contenu scolaire, et cela ne relève pas des compétences de l'association, c'est même strictement interdit. Ceci est aussi valable pour les universités et les centres de formation.

En revanche, les associations forment à des métiers qui sont attendus par les entreprises et non couverts par le système, en raison du manque d'encadrement ou l'insuffisance du niveau scolaire du jeune. Dans ce sens, certaines conventions ont été signées entre le ministère de la formation professionnelle impliquant les centres et des associations pour valider les acquis par des diplômes spécifiques. L'initiative est louable, mais c'est le début d'un long chemin. En plus, les situations se traitent au cas par cas, il n'y a pas de règle générale et ne concerne que des métiers répertoriés.

Or, c'est justement les besoins récemment exprimés, qui répondent à une économie nouvelle et qui ne sont pas encore répertoriés, qui nous intéresse.

En plus des métiers proprement dit, c'est toute la logique de travail qui est une valeur en voie de disparition. L'association peut-elle prendre en compte le désintérêt, le stress, le manque de confiance et les abus? Pour l'instant les problèmes d'abus sont confiés aux syndicats, les autres sont vécus dans l'indifférence totale comme une seconde nature de l'employé.

Dans ce climat d'angoisse entre les parents et les autres adultes, le jeune grandit sans savoir quoi apprécier dans le travail. Ce climat est d'ailleurs plus dangereux, pour lui, parce que illimité, que le chômage lui-même qui est limité dans le temps.

Conclusion

En conclusion, les choses ne sont pas très optimistes, mais les espoirs sont permis. Il fut un temps, où l'enfant était sous la protection de la famille au sens large, la tribu. Il apprend un métier, généralement celui du père, ou d'un oncle ou un cousin, directement sur site, une application intégrale qui regroupe les techniques, l'éthique, le respect de l'environnement dans une société qui lui transmet aussi les règles sociales et les valeurs morales. Cette tribu aujourd'hui n'existe plus. Le père n'est plus le modèle et les anciens ne sont plus des sources de sagesse. L'école, avec ses difficultés, est juste un lieu d'apprentissage qui ne s'attarde plus sur le « comment vivre ensemble », la rue et les autres espaces communs ne sont pas dotés de morale socioéconomique et rien autour de l'enfant ou du jeune ne lui suggère d'aller vers un modèle social où le travail et l'économie soient des nobles causes et des outils de construction de l'avenir.

Pour cela, on peut dire que le besoin du partenariat dont nous avons parlé ne se fait sentir, qu'une fois hors des lieux de savoir où le jeune aurait pu être autrement plus actif, plus agressif et plus revendicatif pour changer les choses de l'intérieur, au lieu de se suffire à en sortir avec un diplôme.

L'association reste l'espoir. Elle seule peut faire adhérer les différents partis et jouer le rôle de médiateur et d'interface pour servir de passerelle entre les populations, notamment les jeunes, les autorités, notamment locales, pour favoriser l'échange, les acteurs économiques et les formateurs et parvenir à construire un modèle socioéconomique pour la société de demain.

Bibliographie :

Hassan **Remaoun** : Les enquêtes sur la société et recherches empiriques à des fins de gouvernance en Algérie : éléments pour un état des lieux dans *Insaniyat*, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales p. 55-76

Ester Boserup, **La Femme face au développement économique** (Traduit de l'anglais par Marie C. Marache), Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 1983.

Florence Degavre, « La pensée "femmes et développement" Critique des fondements et pistes pour reconstruire un point de vue féministe croisé Nord/Sud », in Isabelle Guérin, Madeleine Hersent, Laurent Fraisse, **Femmes, économie et développement : De la résistance à la justice sociale**, Paris, ERES, « coll. Sociologie économique », 2011, p. 63-84.

Mounira M. Charrad, **State building and Women's rights, The making of post-colonial Tunisia, Algeria and Morocco**, University of California Press, 2001

ARCHAMBAULT E. (1999), « Le secteur associatif en France et dans le monde », *Fondations*, n°9.

ARCHAMBAULT E. & V. TCHERNONOG (1994), « Le poids économique du secteur associatif », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n°253-254.

BALME R. (1987), « La participation aux associations et le pouvoir municipal », *Revue française de sociologie*, XXVIII.

BOURDIEU P. (1978), « Classements, déclassements, reclassements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°24.

D. (1982), « Culture et action associatives », *Sociologie du travail*, n° 1.